

#METOO

DE LA NÉCESSITÉ AU RISQUE D'EXCÈS

À la suite d'une tribune publiée dans "le Monde", plusieurs partis de gauche se sont engagés à n'investir aucun candidat "mis en cause pour des violences sexistes ou sexuelles". L'équilibre entre la protection des femmes et la possibilité de règlements de comptes accusatoires s'annonce complexe à trouver. **PAR HADRIEN MATHOUX**

Le sexisme ? Une réalité profondément enkystée dans l'univers politique. Des chiffres récents viennent documenter cette perception : le réseau Élués locales a publié une enquête menée auprès de 1 000 représentantes politiques aux résultats édifiants. Ainsi, 74 % des femmes élues disent avoir déjà été confrontées à des remarques ou comportements sexistes. Si les agressions sexuelles et les viols sont surmédiatisés pour des raisons légitimes, ces actes ont tendance à masquer le sexisme « ordinaire » qui a bien cours au quotidien dans le monde politique. « *Il ne faut pas croire qu'on a toutes été abusées sexuellement, mais ce n'est pas la seule forme de violence que les femmes subissent* », relève Solène Le Monnier, conseillère municipale à Berric (Morbihan) et membre d'Élués locales.

Remarques désobligeantes, attitudes exagérément tactiles, tout cela n'est pas sans conséquence. En effet, près de la moitié des femmes élues ont « *déjà eu le sentiment de*

ne pas être légitimes » à leur poste, et 28 % ont « *déjà pensé à abandonner la politique à la suite de comportements sexistes* ». Autre catégorie particulièrement touchée, les assistantes parlementaires. En 2019, le collectif Chair collaboratrice a mené un sondage sur les violences sexistes et sexuelles à l'Assemblée nationale. Une collaboratrice sur deux rapportait avoir été victime de « *blagues sexistes ou de propos déplacés* », et une sur cinq d'une agression sexuelle. Au-delà des chiffres, on ne compte plus les affaires qui viennent scander la chronique politique : Dominique Strauss-Kahn, Denis Baupin, Georges Tron, Gérard Darmanin, Nicolas Hulot...

« Une certaine omerta »

« *Le milieu politique est violent à l'égard des femmes* », estime Sandrine Lévêque, professeure de science politique et spécialiste de la féminisation de la vie politique. Pour l'universitaire, la prégnance du sexisme est liée au

caractère « *genré et masculin de l'ordre politique. Il suffit de voir les attributs qu'on accorde aux chefs politiques : ils doivent être des chefs de guerre, des tueurs, des conquérants sexuels* ». Julia Mouzon, fondatrice et présidente du réseau Élués locales, appuie : « *Le monde politique est plus sexiste et machiste que d'autres, car en politique, l'assurance, la confiance en soi, voire la capacité à couper la parole tiennent lieu de diplôme et de compétences.* » Enfin, la militante féministe Fatima Benomar insiste sur une dimension là aussi spécifique au monde politique : « *Les partis reproduisent des structures similaires à celles de la famille, où l'on se doit d'être solidaire, de se soutenir, de donner de son temps sans être rémunérée... Ces logiques encouragent une certaine omerta, qui se manifeste encore plus lourdement lors des périodes électorales où "parler", c'est être accusée de jeter l'opprobre sur son parti politique.* »

Après la brèche ouverte par l'affaire Denis Baupin en 2016, une



REMONTÉES

Elles étaient une centaine (dont Alice Coffin, avec l'écharpe), réunies à Paris à l'appel de mouvements féministes, jeudi 25 novembre, pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles envers les femmes dans le milieu politique. Près de 74% des femmes élues disent avoir déjà été victimes de remarques et de comportements désobligeants.

nouvelle salve est intervenue à la mi-novembre, avec la publication dans *le Monde* d'une tribune signée par 285 femmes travaillant dans le milieu politique et universitaire. Ce texte appelle le monde politique à « assumer ses responsabilités » en « écartant les auteurs de violences sexuelles et sexistes de ses rangs ». Mathilde Viot, secrétaire générale du groupe LFI à l'Assemblée nationale et à l'initiative de la tribune, détaille les demandes adressées par le collectif de ce #MeToo politique aux partis : « Ne pas parrainer, investir, ni travailler avec des hommes mis en cause pour des violences sexistes ou sexuelles. » Une demande suivie d'effets, en tout cas à gauche, puisque, dans la foulée de la publication de ce texte, le Parti socialiste, EELV, La France insoumise, Génération écologie et Génération.s ont promis d'y souscrire pour les prochaines élections.

Là commencent les difficultés, car la démarche de la tribune revendique d'enjamber la justice, jugée inefficace et complaisante.

À partir de quel seuil une mise en cause devient-elle légitime pour écartier un candidat ? Comment éviter que des opposants internes au sein d'un parti instrumentalisent la cause de la lutte contre le sexisme pour disqualifier un concurrent gênant ? Emmanuel Macron a émis quelques réserves, en Conseil des ministres, mettant dos à dos « une société de l'opacité ou de la complaisance » et « une société de l'inquisition ». Une réaction « éloquente de l'ampleur du déni français sur la question des violences sexistes et sexuelles », a réagi, furibonde, la militante féministe Alicé Coffin, élue écologiste à la Mairie de Paris.

Exclu par capillarité

Laurence Rossignol, sénatrice socialiste et signataire de la tribune, a tenté de calmer le jeu : « Il faut aller jusqu'à ne pas donner d'investiture à ceux qui sont mis en cause dans des affaires graves. Il ne s'agit pas de priver d'investiture tous ceux qui, un jour dans leur vie,

ont fait une remarque déplacée ! Mais tous ceux qui se comportent en usant du pouvoir que la politique donne aux hommes en particulier. » La même affirme qu'aux dernières municipales le PS a déjà appliqué ce *modus operandi* en écartant trois hommes de la tête d'une liste. Fatima Benomar estime également que la question de la mise en cause relève de la fausse polémique : « C'est une question d'arbitrage interne. Mais lorsqu'un parti mène une enquête, on trouve toujours plusieurs témoignages concordants. Le "tout le monde le savait", ce n'est pas qu'une formule ! »

Le passé récent incite toutefois à la prudence avant de faire confiance aux partis politiques pour effectuer le ménage en interne. Chez Les Verts, depuis l'affaire Denis Baupin, on a juré de laver plus blanc que blanc en matière de lutte contre le harcèlement, à tel point que l'on peut être exclu par capillarité sans qu'un comportement répréhensible ait été clairement établi : à la suite >

➤ des révélations d'« Envoyé spécial » sur des faits de viol et d'agressions sexuelles qu'aurait commis Nicolas Hulot, EELV a pris la décision, le 27 novembre, d'écarter Matthieu Orphelin, porte-parole de Yannick Jadot... et réputé proche d'Hulot. Malgré l'absence d'accusations à l'encontre d'Orphelin, cette mise en retrait a été applaudie par l'aile la plus extrémiste du parti, emmenée par Sandrine Rousseau.

Précédent piteux

De son côté, La France insoumise a accusé Thomas Guénolé de harcèlement sexuel lorsque celui-ci a quitté le navire, en avril 2019. Des accusations qui reposaient sur... du vent. Le politologue décrivait à l'époque une « machine à déshonorer et à exclure sur la base d'un dossier vide ». Ce précédent piteux a d'ailleurs poussé certains cadres Insoumis à s'opposer au soutien de la tribune appelant à un #MeToo politique... D'autant que le mouvement de Jean-Luc Mélenchon pourrait se voir accuser d'avoir « deux poids, deux mesures ». En effet, un député de LFI a fait l'objet de plusieurs témoignages et signalements en interne, après des « dérapages connus et courants » auprès de « toutes les nouvelles » militantes (SMS insistants, « main baladeuse »), détaillés dans un article de *Causette* paru en 2018.

Le pôle de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles créé par LFI, très offensif sur le cas Thomas Guénolé, a rétorqué « n'avoir été saisi d'aucune accusation » au sujet de ce parlementaire Insoumis. Les dénégations du mouvement ont fait rire jaune de nombreux militants, dont Amandine Fouillard, ancienne responsable du livret égalité femmes-hommes à LFI ayant depuis quitté le mouvement, qui affirme avoir apporté des « témoignages précis ». De quoi faire planer le risque d'un ménage interne à géométrie variable selon le statut du « mis en cause » dans la hiérarchie du parti. ■ H.M.

TRIBUNE

CONTRE #MET

Parce que la tournure que prend le mouvement #MeToo les inquiète, parce qu'elles estiment que celui-ci « menace notre édifice démocratique », une soixantaine de personnalités ont répondu à l'appel de l'avocate Sophie Obadia et de la philosophe et psychanalyste Sabine Prokhoris.

Le 15 novembre paraissait dans *le Monde* une tribune appelant à « écarter les auteurs de violences sexistes et sexuelles » de la vie politique. Ses signataires entendaient peser sur l'élection présidentielle afin que soit mis en œuvre un programme qui peut se résumer en ces termes : « détruire le socle patriarcal » (expression d'une philosophe militante) sur lequel reposerait la société tout entière. La séquence médiatique qui a suivi autour de Nicolas Hulot a démontré ce que signifiait le projet formulé dans cette tribune : tout mis en cause est a priori rangé dans la case « auteur » de violences ; et cette présomption de culpabilité s'étend à son entourage, supposé complice d'un « système » de « prédation ». Ainsi Matthieu Orphelin, sorte de « cas contact » définitif, a-t-il été écarté de ses fonctions de porte-parole de la campagne de Yannick Jadot : logique de purge.

Cet épisode s'inscrit dans le sillage de l'offensive #MeToo Medias et de son lot de « témoignages glaçants », grâce auxquels l'émotion

gagne l'opinion publique. Tout cela à grand renfort de chiffres lancés pour jeter le discrédit sur l'institution judiciaire, mais dont la fiabilité et le mode de production ne sont jamais examinés. »

Cette nouvelle offensive #MeToo appelle quelques remarques, que nous souhaitons soumettre à la réflexion de tous. Parce que l'extension illimitée et tous azimuts de l'idéologie #MeToo, à travers la guerre emblématique menée à l'institution judiciaire et aux principes fondamentaux de l'État de droit, menace l'édifice démocratique.

• Une lutte conséquente contre les délits et crimes sexuels, dont s'ensuivent tant de tragédies personnelles, de même que le combat jamais achevé contre le sexisme requièrent un soin extrême apporté à la distinction des atteintes alléguées et/ou subies. Or évoquer pêle-mêle les « violences sexistes et sexuelles », selon une logique de mutualisation d'atteintes de natures différentes, rend cela impossible. Les femmes n'ont rien à gagner à la destruction

EN CHEF DE GUERRE

des distinctions que le droit établit en ces matières, supplantées par le postulat du « continuum des violences sexistes et sexuelles ».

• La thèse du « continuum » permet de remplacer les principes du droit – qualification précise des actes allégués, présomption d'innocence, droit à un procès équitable, etc. – par deux items censés assurer une nouvelle justice « féministe » : le ressenti « traumatique » d'un côté, la nécessaire intention prédatrice de tout mis en cause de l'autre, ces deux éléments formant preuve. Mais il s'agit d'un raisonnement circulaire, non d'une preuve.

• Arguer de dysfonctionnements judiciaires en effet insupportables pour mettre à bas les garanties qu'offrent à tout justiciable les règles de la procédure pénale, et la sérénité propre au débat judiciaire, substituer à la justice des dispositifs médiatiques non soumis à ces règles, c'est un coup de force de nature politique, revendiqué : « *La justice nous ignore, on ignore la justice* » (Adèle Haenel). La certitude militante que les institutions, au premier rang desquelles la justice, sont une expression de ce « socle patriarcal » à pulvériser anime cette tentation : ainsi la présomption d'innocence est-elle

vue comme ce qui vise à « faire taire les victimes » (autodésignées).

• En lieu et place des concepts juridiques, de l'effort de précision et de réflexion rationnelle sur un sujet essentiel – les atteintes faites aux femmes, et, à travers elles, à la société tout entière –, un lexique militant envahit l'espace public, infiltrant la quasi-totalité des discours tenus sur ces sujets. Cela jusqu'au sein des institutions – et dans les sphères intellectuelles et culturelles. Il est fait de quelques termes récurrents, un code militant servant à diffuser les idées-force de l'entreprise #MeToo : « prédateur », « féminicide », « victime », « violence systémique », « patriarcat », « traumatisme », « emprise », « sidération », pour en citer quelques-uns. Ce vocabulaire automatique vide les mots et les

notions de leur substance sémantique complexe pour les formater au sens que véhicule le projet de « révolution culturelle » porté par #MeToo. Ainsi « féminicide » insuffle l'idée d'une intention génocidaire visant le sexe féminin. Ou bien « emprise », dont l'usage pseudoscientifique ramène à une scène simpliste entre un « bourreau » et une « victime » subjectivement inerte, un type de relation redoutablement complexe, qui existe quelquefois ; mais aussi des situations qui n'ont rien à voir avec ce phénomène, telles que le lien de subordination hiérarchique. Au prisme de l'« emprise », un tel rapport entraînerait nécessairement une absolue soumission – des femmes particulièrement. Vision bien peu féministe de leur autonomie subjective.

Tout ceci doit nous alerter sur les enjeux et l'agenda d'un projet qu'on pourrait qualifier de métapolitique, en un sens issu de la pensée de Gramsci : une stratégie d'action efficiente dans le champ idéologique et culturel – médias, élites intellectuelles, institutions – avant la prise du pouvoir politique.

C'est ce que nous voyons à grande vitesse se produire sous nos yeux, #MeToo en chef de guerre. ■

“TOUT MIS EN CAUSE EST A PRIORI RANGÉ DANS LA CASE 'AUTEUR' DE VIOLENCES.”

SIGNATAIRES : Martine Bacherich (psychanalyste), Alain Badiou (philosophe), Richard Benatouil (universitaire), Isabelle Bernhard-Lemarchand (professeur agrégé), Peter Bernhard (universitaire), Solange Bied-Charreton (journaliste et écrivain), Daniel Borillo (juriste et universitaire, professeur de droit privé), Éric Brion (expert media), Pascal Bruckner (écrivain), Michèle Bucci (médecin), Anne-Laure Buffet (thérapeute), Marie Burguburu (avocate), Bertrand Burman (avocat), Belinda Cannone (écrivain), Régis de Castelnaou (avocat), Philippe Caubère (comédien), Franck Charles (universitaire), Fanny Colin (avocate), Guy Dana (psychiatre et psychanalyste), Jean-Michel Delacomptée (écrivain), Laure Devallois (productrice), Albert Doja (universitaire), Marie Estrépeaut-Bourjac (universitaire), Isabel Floch (psychanalyste), Philippe Foussier (journaliste et ancien grand maître du Grand Orient de France), Renée Fregosi (philosophe), Marcel Gauchet (philosophe et historien), Jacques A. Gilbert (universitaire), Christine Goémé (femme de radio), Myriam Harieaux (psychologue clinicienne), Hubert Heckmann (universitaire), Nathalie Heinrich (sociologue), Marieme Hélié Lucas (sociologue), Jacques Henric (écrivain), Patrick Kessel (journaliste et essayiste), Catherine Kintzler (philosophe), Rhadija Lamrani-Tissot (psychanalyste et linguiste), Brigitte Lahaie (animatrice radio), Eva Landa (psychanalyste), Fabio Landa (psychanalyste), Rachel Laurent (artiste), Anne-Marie Le Pourhiet (universitaire et professeur de droit public), Élisabeth Lévy (journaliste), Antoine Manologlou (chargé de production), Céline Masson (universitaire et psychanalyste), Odile Mignot (avocate), Catherine Millet (écrivain), David di Nota (écrivain), Sophie Obadia (avocate), Laurent Olivier (conservateur et essayiste), Éric Poindron (éditeur et écrivain), Sabine Prokhoris (philosophe et psychanalyste), Florence Rault (avocate), François Rastier (linguiste), François Regnault (universitaire), Jean-François Révah (psychosociologue), Clélia Richard (avocate), Thierry Roisin (metteur en scène), Peggy Sastre (journaliste et essayiste), Thierry Savatier (historien d'art), Dominique Schnapper (membre honoraire du Conseil constitutionnel), Jean-Éric Schoetti (conseiller d'État et ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel), Antoine Spire (président du PEN club français), Jean Slazmowicz (linguiste et universitaire), Isabelle Vodoz (universitaire), Caroline Wasserman (avocate).